Langues officielles

C'est l'impuissance du gouvernement à prendre des mesures réalistes au sujet du bilinguisme qui est la cause du malaise qui existe dans la Fonction publique et au sein de la population à ce sujet. Ce que les créditistes proposent est simple, mais il fallait y penser! Au lieu de dépenser des millions de dollars pour essayer de faire apprendre une seconde langue à des fonctionnaires qui sont à quelques années de la retraite, et au lieu de favoriser l'injustice en essayant d'instituer un système de «quotas» contraire aux principes de la promotion au mérite, le gouvernement devrait considérer la création de deux administrations parallèles, l'une anglophone et l'autre francophone. Pourquoi imposer une langue seconde à ceux qui n'en veulent pas? Pourquoi dépenser des millions de dollars pour des cours de langue qui sont voués à un échec monumental?

Les administrations parallèles proposées par les créditistes représentent la solution finale et définitive au problème du bilinguisme dans la Fonction publique.

Que le gouvernement établisse donc, en fonction de considérations géographiques et démographiques, une section française et une section anglaise dans tous les ministères, et ce, en fonction de leurs besoins administratifs respectifs. Ainsi, tous pourront être servis et administrés dans la langue officielle de leur choix.

Les employés de la Fonction publique pourront être promus exclusivement en fonction de leurs mérites respectifs, sans crainte de politiques racistes et injustes.

Voilà en quelques mots ce que nous proposons: l'adoption de mesures logiques et réalistes pour solutionner le problème du bilinguisme dans la Fonction publique. Que le gouvernement cesse donc de tourner autour du pot, et qu'il se décide à agir. Tout le monde en a assez d'entendre les déclarations vides des ministériels. Les Canadiens anglais se sentent victimes d'injustices, et les Canadiens français veulent une administration fédérale où ils se sentiront chez eux.

Que le gouvernement se décide donc à assumer ses responsabilités: qu'il en finisse avec les déclarations de principes aussi vides qu'inutiles, et qu'il entreprenne donc d'établir des administrations parallèles pour répondre aux besoins réels de la population canadienne.

C'est cela que nous demandons par l'amendement qu'a présenté l'honorable député de Champlain (M. Matte); nous demandons l'appui de tous les députés de bonne volonté pour mettre en branle ce programme qui correspond vraiment à ce que tous les Canadiens attendent.

[Traduction]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet de ce projet de résolution en tant que député qui a voté contre la loi des langues officielles en 1969. J'aimerais dire que le temps n'a en aucune façon modifié ma pensée et qu'à mon avis, la loi sur les langues officielles a été et continuera d'être de nature à diviser notre pays. Elle arrivera peut-être un jour à diviser le pays et il se peut bien que la loi sur les langues officielles passe à l'histoire comme la force de division définitive. A mon avis, un étudiant en histoire dirait que le problème de la province francophone de Québec et du reste du pays, principalement anglophone, a créé une nation instable et très difficile mais qu'il a donné à son peuple la liberté, un niveau de vie raisonnable, ce qui, en dernier ressort, est ce qui importe le plus à l'individu.

L'une des différences qui existent entre le débat actuel et celui qui a eu lieu en 1969, c'est que les députés du Ralliement des créditistes, parlant au nom de leurs élec-

teurs de la province de Québec, ont montré que le bilinguisme ne répond pas aux objectifs des députés de ce parti qui ont obtenu 30 p. 100 du vote populaire du Québec. On ne peut donc faire fi de leurs opinions. Les députés ont montré en présentant cette motion que le programme de bilinguisme actuel ne résoudra pas nos difficultés de langue dans la Fonction publique. Il y a beaucoup à dire en faveur de cet amendement, mais en créant des unités de langue française, nous ne nous dirigeons pas vers la double administration ou l'administration parallèle qui a été proposée. Je suis tout à fait d'accord avec ce point de vue. Il est très opportun car il empêche le problème du bilinguisme de devenir intouchable et fait douter que si le bilinguisme n'est pas adopté entièrement le Canada s'effondrera. Ce débat en est maintenant à l'étape politique où il faut prendre une décision compte tenu de ce qu'il y a moyen de faire.

La position prise par les députés créditistes indique qu'un nombre important de francophones ne considèrent pas le concept du bilinguisme comme un moyen rationnel et raisonnable de rendre la Fonction publique bilingue. Je n'ai plus le temps de faire beaucoup de commentaires au sujet de cet amendement, mais depuis longtemps, j'estime qu'en général la proposition des députés de ce parti est raisonnable, juste, et résoudra un grand nombre des difficultés qui se posent à nous.

L'opinion du gouvernement libéral selon laquelle tous ceux qui s'opposent au programme de bilinguisme sont forcément des anglophones et que ces gens sont des fanatiques, n'a plus de raison d'être, car parmi la population francophone de notre pays, il se trouve aussi un grand nombre de mécontents et que l'on doit sans doute qualifier également de fanatiques. Le député de Champlain (M. Matte) a déclaré carrément que les dispositions actuelles prises pour instaurer le bilinguisme dans la Fonction publique ne pourront en aucune façon résoudre nos problèmes. D'après le grand nombre d'électeurs du Québec qui font confiance au Crédit social, il semble qu'un vaste groupe de Québécois cherchent d'autres moyens de satisfaire leurs aspirations que la Loi sur les langues officielles et, je doute fort qu'aux dernières élections le Crédit social ait compté de nombreux Rhodésiens de Westmount parmi ses partisans.

Le bill sur les langues officielles qui tentait de créer une Fonction publique bilingue en vue de résoudre le problème français-anglais a créé plus de difficultés qu'il n'en a résolues. Quasiment personne ne mettra en doute le droit des Canadiens de recevoir des services fédéraux dans leur langue, mais de là à rendre la Fonction publique bilingue et à demander à tous les fonctionnaires de parler les deux langues, il y a loin. C'est une solution trop intellectuelle pour un problème aussi complexe. C'est une solution que le premier ministre (M. Trudeau), qui lui est bilingue, a trouvé en raisonnant comme suit: «Nous avons un problème français-anglais . . . Je suis bilingue . . . d'autres sont bilingues; nous devons résoudre ce problème en rendant tout le monde bilingue».

Le fait d'avoir deux langues officielles crée de très grands problèmes. Ce fut le cas dans tous les pays où l'on parle plusieurs langues. Il suffit de penser à la Belgique et à l'Afrique du Sud pour comprendre les graves problèmes qui se posent. La difficulté fondamentale réside dans le fait que personne n'est bilingue. Chacun a une langue maternelle et quelques connaissances d'une langue seconde. Presque n'importe qui peut dire quelques mots dans une langue seconde, mais converser ou travailler